



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Liste des délibérations adoptées **Séance du Conseil Municipal**

JEUDI 26 FEVRIER 2026

À 18 h 00

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs valides : 02

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 20 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février, dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, Mme Francine LEBERT, M. Christophe DAZY, Mme Françoise SOL, Mme Baptistine BOIVIN, M. Bruno VERPRAET, Mme Sandrine DELAMARRE, M. Jean-Louis RICHARD, M. Eric LAVY et M. Alain GALLOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : M. Daniel VIVIEN à Mme Françoise SOL et M. Damien FRIMIN à Mme Baptistine BOIVIN.

Absents non excusés : M. Vincent ERRET et Mme Pascale DURAND.

Madame Baptistine BOIVIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Délib. N° 2026-02/01

Nomination d'un secrétaire de séance

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/02

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/03

Compte-rendu des décisions prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/04

Budget principal

Admission en non-valeur – Créance éteinte

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/05

Soutien à la motion de la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/06

Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2026-02/07

Convention portant mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement (P.P.R) –
Autorisation - Signature

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

A Pierry, le 05 mars 2026

Le Maire,
Eric PLASSON

